

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 22 et 23 JUIN 2024	
INTITULE DE L'ACTION : TOURNOI DE FOOTBALL JO 2024			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	50
Frais de transport (essence) (2)	60	Participation des personnes (recette buvette) (4)	432
Boissons et alimentation	900		
Auchan	575		
Boucherie (viandes)	325		
Achat de fournitures (à détailler) (3)		Autres financements (à préciser)	
Assurance	200		
Tracts, affiches	102		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
ANIM'FESTF	720		
Personnel bénévole (12 PERS X 10€ X 16H) = 1920	1920	Bénévolat	1920
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	3902		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	3902	TOTAL	3902

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.